



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Colleville-Montgomery, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric Loinard, Maire.

Date de la convocation : 14 mai 2025
Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 14 Mr Frédéric Loinard, Maire, Mme Dominique Hansen, Mme Lyliane Renault, Mr Alain Prieux, Mme Maryvonne Botté, Mr Jean Pierre Tessier adjoints, Mme Marie Christine Leroux, Mr Philippe Daout conseillers municipaux délégués, Mr Sébastien Lefevre, Mr Patrick Gosselin (arrivé à 19h27), Mr Patrick Bernard, Mr Stéphane Plumet, Mme Valérie Badin, Mme Christelle Lecharpentier, conseillers municipaux.
Votants : 15 Mr Alexandre Berthelin donne pouvoir à Mr Sébastien Lefevre,
Absents(e) : Mme Anne Dumolard, Mr Thomas Goyet, Mme Aurélie Clément
Secrétaire de séance : Mme Dominique Hansen

Ordre du jour :

1. Communication du Maire
2. Approbation du compte rendu du 24 Mars 2025
3. Convention de mise à disposition du service événementiel de la ville de Ouistreham Riva-Bella à la commune de Colleville-Montgomery
4. Subventions associations
5. Dispositif préparation opérationnelle à l'emploi individuelle
6. Aide à l'acquisition de vélo électrique
7. Valorisation du Marais - Demande de subvention Département du Calvados
8. Communauté urbaine Caen la mer- groupement d'achat marché vérifications périodiques
9. Attribution du marché pour la restauration scolaire
10. Informations et questions diverses

1. Communication du Maire

Pas de communication particulière, Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 16 juin prochain (arrivé de Monsieur Lefevre à 19h05).

2. Approbation du procès-verbal du 24 mars 2025

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 24 mars 2025.

Aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Convention de mise à disposition du service événementiel de la ville de Ouistreham Riva-Bella à la commune de Colleville-Montgomery

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen qui indique que la commune a sollicité la mise à disposition du service Entretien du Pôle Événementiel de Ouistreham afin d'assurer la gestion de ses sanitaires publics (Le gamin du Gano- poste de secours et ex office de tourisme) à raison d'une heure par jour pendant la saison estivale, période où la fréquentation touristique est la plus importante. Ces interventions, planifiées 7 jours sur 7 sur la période estivale (jusqu'à la fin septembre), débuteront dès validation des conseils municipaux. Elles seront intégrées au planning des agents d'entretien du Pôle Événementiel de la commune de Ouistreham qui aura la charge d'adapter leurs horaires en fonction des événements et manifestations qui se tiennent sur le territoire.

Le coût horaire de cette prestation s'élève à 22,16 € de l'heure. L'intérêt étant à la fois, de pouvoir dégager du temps de travail pour nos agents sur d'autres missions, mais également en fonction de l'affluence, programmer en interne une seconde intervention en journée.

Aussi, Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dont les membres du conseil municipal ont été destinataires.

Entendu l'exposé de Madame Hansen, le conseil municipal à l'unanimité approuve la signature de la convention.

4. Subventions associations

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que nous avons été destinataires de 3 demandes de subventions d'associations œuvrant pour le devoir de mémoire : UNC- Association Léon Gautier ; unis pour la mémoire, la jeunesse et la paix- Association AFCFL- CK (association des familles de Commandos de la France Libre – Commando Kieffer).

Ces demandes ont fait l'objet d'un débat au sein de la municipalité et il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions comme suit :

- UNC 350 €
- Association Léon Gautier ; unis pour la mémoire, la jeunesse et la paix 200 €
- Association AFCFL- CK (association des familles de Commandos de la France Libre – Commando Kieffer) 200 €

Considérant les crédits budgétaires votés lors du budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour) :

Approuve le versement des subventions proposées.

5. Dispositif préparation opérationnelle à l'emploi individuelle

Madame Hansen informe les membres du conseil municipal qu'actuellement le dispositif des contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) est suspendu faute de crédits budgétaires. Aussi, face au besoin existant pour le service des écoles comprenant l'entretien des locaux et bâtiments communaux, la collectivité s'est rapprochée de France Travail pour connaître les différents dispositifs existants.

Le Dispositif préparation opérationnelle à l'emploi individuelle, permet à la fois un recrutement plus aisé (les critères de sélection n'étant plus restrictifs), une prise en charge par France Travail durant 2 mois mais également de former le candidat avant la signature d'un contrat à durée déterminé dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité. Les membres du conseil municipal ont été destinataires de la présentation de ce dispositif et des différentes modalités.

Aussi, tout en conservant les créations de postes dans le cadre des CAE que nous avons réalisé il convient de créer deux emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité d'agent technique à temps incomplet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 20 heures dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir, un contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois consécutif) afin d'assurer la continuité du service.

Entendu l'exposé de Madame Hansen, le conseil à l'unanimité approuve la création de ces deux postes.

Conseil Municipal du 19 Mai 2025

6. Aide à l'acquisition de vélo électrique

Madame Hansen explique que les communes de la Communauté urbaine Caen la mer qui attribueront une subvention pour les vélos à assistance électrique pourront faire bénéficier leurs habitants d'une aide complémentaire de Caen la mer de 50 €. Ce montant sera versé directement par Caen la mer à la commune.

Caen la mer aidera ainsi les dossiers soumis aux mêmes conditions que celles de l'Etat et notamment au même plafond de ressources afin de renforcer le soutien global aux bénéficiaires les plus précaires (pour un revenu fiscal par nombre de parts inférieur ou égal 15 400 €).

Aussi, conformément aux engagements du projet municipal, à savoir développer les modes de déplacements alternatifs, et notamment soutenir les déplacements à vélo, la commune de Colleville-Montgomery souhaite ainsi aider ses habitants (majeurs) à acquérir un vélo à assistance électrique dans les conditions ci-après et sous plafond de ressources déterminées (revenu fiscal de référence/ nombre de parts fiscales du foyer). Les aides restent accordées dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget.

Quotient familial annuel	Montant de la participation de la commune
≤ 15 400 €	25% du montant de l'acquisition avec une participation maximale de 300€ (250€ de participation communale + 50€ au titre de l'avance de la participation de la Communauté Urbaine de Caen la Mer) pour un VAE.

Cette aide est cumulable avec l'aide des autres collectivités. Les demandes d'aides sont instruites dans l'ordre d'enregistrement.

Les conditions d'attributions sont les suivantes :

- Être domicilié à Colleville Montgomery.
- Achat du vélo neuf homologué (certificat), dans un magasin de Caen-la-mer dans les 3 mois précédant la demande d'aide.
- Non revente du vélo dans les 2 ans qui suivent l'achat.
- Une aide par personne dans la limite de 2 aides par foyer maximum.

L'aide est mise en place à compter du 22 mai 2025 et ce jusqu'au 30 novembre 2025. Un formulaire sera disponible sur le site internet de la commune et à l'accueil de la mairie.

Madame Hansen indique que le budget prévisionnel 2025 a été voté en mars 2025 avec une enveloppe de 5 000 € soit 20 aides possibles sur 2025 au titre de l'aide de la commune de Colleville-Montgomery.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve la mise en place d'un dispositif de subvention de la commune de Colleville-Montgomery à l'achat d'un vélo à assistance électrique tel que ci-dessus décrit ;
- Autorise le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

7. Autorisations Valorisation du Marais - Demande de subvention Département du Calvados

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PRIEUX qui indique aux membres du conseil qu'ils ont été destinataires du projet de valorisation du marais de Colleville-Montgomery et du projet d'installation d'une plateforme d'observation. Un dossier de demande de subvention pour la Valorisation du marais de Colleville-Montgomery (dispositif « ENS délégués ») auprès du Département sera prochainement déposé. Toutefois afin de finaliser l'instruction de celui-ci il convient de délibérer afin de solliciter une subvention auprès du Département du Calvados.

Entendu l'exposé de Mr Prioux, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de solliciter une subvention auprès du Département pour financer la valorisation du marais de Colleville-Montgomery dont les travaux s'élèvent à 9 750.00 € HT suivant le plan de financement ci-dessous :
- Au titre du Département Coût H.T. des travaux : 9 750.00 € HT Montant sollicité : 70 %
soit 6 825.00 €

Soit un autofinancement de 2 925.00€ financé sur les fonds propres de la commune.

8. Communauté urbaine Caen la mer- groupement d'achat marché vérifications périodiques

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des

Conseil Municipal du 19 Mai 2025

groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics de prestations dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication.

Si une commune souhaite intégrer tel ou tel marché, elle doit délibérer pour cela et transmettre l'expression de ses besoins à Caen la mer.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de participer au marché Vérifications périodiques.

Le marché a pour objet de procéder aux vérifications périodiques des installations techniques du patrimoine (Etablissements Recevant du Public et Etablissements Recevant des Travailleurs) des membres du groupement de commandes en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics :

- a) Appareils de levage, ascenseurs & monte-charge
- b) Installation de gaz
- c) Installation de chaufferie
- d) Installation électrique
- e) Appareils à pression
- f) Amiante
- g) Paratonnerres
- h) Système de mise en sécurité incendie (SSI)
- i) Équipement de travail – Levage
- j) Équipement de travail – Machine
- k) Stop-chute des équipements de basket-ball
- l) Ligne de vie et points d'ancrage
- M) Systèmes de climatisation.

La commune ne se positionnera que sur les prestations dont elle a besoin.

Le marché durera 1 an et sera renouvelable 2 fois. Il débutera à la date de notification à l'entreprise.

CONSIDERANT l'intérêt des groupements de commandes "Bâtiments et Equipement" pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Conseil Municipal du 19 Mai 2025

DECIDE de participer au marché/accord-cadre mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer :

Vérifications périodiques

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;

APPROUVE l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

9. Attribution du Marché pour la restauration scolaire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen qui indique aux membres du conseil que suite à la procédure d'appel d'offre du marché de la restauration scolaire, une entreprise a déposé une candidature. Elle rappelle aux conseillers municipaux présents les éléments relatifs aux critères d'analyse du rapport de présentation.

Sur proposition de la Commission d'appel d'offres réunie le mercredi 14 mai 2025 au vu du rapport de présentation il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'attribution du marché à la société CONVIVIO.

Entendu l'exposé de Madame Hansen,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code de la commande publique

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 14 Mai 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité 15 voix pour :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public avec la société CONVIVIO et tous les documents nécessaires au bon déroulement du marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire

10. Informations et questions diverses

Pavillon bleu

Madame Leroux informe le conseil municipal de l'obtention du label pavillon bleu.

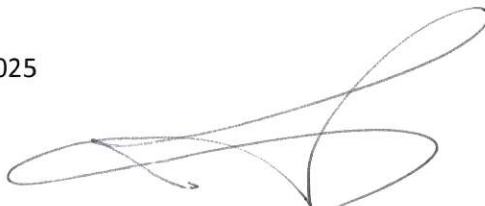
Stationnements

Monsieur Plumet souhaiterait que l'on puisse étudier le problème du stationnement « permanent » de véhicules sur les places réservées aux personnes handicapées du parking du pôle santé.

Fin du conseil 20h13

Prochain conseil municipal 16 Juin 2025

La secrétaire de séance



Monsieur Frédéric LOINARD	Madame Dominique HANSEN	Monsieur Alain PRIEUX
Madame Lyliane RENAULT	Monsieur Jean-Pierre TESSIER	Madame Maryvonne BOTTE
Monsieur Philippe DAOUT	Madame Marie-Christine LEROUX	Monsieur Patrick GOSSELIN (arrivé à 19h27)
Monsieur Stéphane PLUMAT	Madame Valérie BADIN	Madame Christelle LECHARPENTIER
Madame Anne DUMOLARD	Monsieur Patrick BERNARD	Monsieur Alexandre BERTHELIN Pouvoir à Mr Lefevre
Monsieur Sébastien LEFEVRE	Monsieur Thomas GOYET	Madame Aurélie CLEMENT

Conseil Municipal du 19 Mai 2025